

COLOMBIE-BRITANNIQUE

LE RÔLE DES MÉDIAS DANS LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

On dit des journalistes qu'ils sont les « chiens de garde de la démocratie ». Leur rôle est de surveiller les actions des personnes influentes et d'en informer le public de façon impartiale. Une déclaration des Nations Unies rappelle qu'une presse libre et indépendante est l'une des pierres angulaires de la démocratie. L'Association canadienne des journalistes déclare : « C'est notre privilège et notre devoir comme journalistes d'enquête de défendre la liberté d'expression, d'informer les citoyens autonomes, d'encourager le débat sur les politiques publiques et de servir l'intérêt du public. »¹ Au Canada, la liberté de la presse est protégée par l'article 2 de la *Charte des droits et libertés*.



La Tribune de la presse

Bien que plusieurs journalistes couvrent les actions du gouvernement quelques-uns seulement sont spécialement attachés à la couverture des activités législatives dans la capitale. Ces sont les « correspondants parlementaires ». En règle générale, dans la plupart des Parlements du Commonwealth, la presse est assise directement au-dessus et en arrière du fauteuil du Président pouvant ainsi prendre des notes à son insu.

Le terme « Tribune de la presse » désigne tant la section de sièges -- ou la tribune de la Chambre -- d'où les journalistes observent les travaux de l'Assemblée législative pour préparer leurs reportages que les bureaux où ils travaillent.

Vers 1900, une Tribune de la presse est construite dans l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique; elle est située à l'arrière et au-dessus du fauteuil du Président. Voici ce

qu'écrit un journaliste du Times le jour de l'inauguration : « Les journalistes sont installés confortablement maintenant, ils peuvent bien entendre, tout voir et ne subissent plus les ennuis de l'année dernière alors qu'ils ne disposaient que de quelques sièges dispersés sur le parquet de la Chambre. »² Avec le temps et l'augmentation du nombre de députés cette tribune a été éliminée et la presse occupe maintenant la première rangée de sièges de la Tribune du Président.

Les membres de la Tribune de la presse bénéficient aussi de bureaux; la presse écrite est logée au troisième étage et la presse électronique au sous-sol de l'édifice. On peut souvent les voir tendant un microphone aux députés lors des points de presse (*scrum*) tout de suite après la Période des questions.